

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 novembre 2022  
*Délibération n°2022/103*

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : Mrs Damien BLANC et Frédéric DRAVET

Convocation du : 07 novembre 2022 - Affichage du : 07 novembre 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET** : MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de l'Etat pour le financement du programme de renouvellement des luminaires d'éclairage public pour l'année 2023

Un programme de travaux concernant l'éclairage public prévoit le renouvellement de 92 luminaires d'éclairage public pour remplacer des lanternes Sodium Haute Pression (SHP) par des luminaires Led.

Le but est de renouveler le patrimoine vétuste de la collectivité et de réaliser des économies d'énergie. Les 92 luminaires seront installés comme suit :

- la Thuile (20)
- Le Plan – le Villard (25)
- Le Chef-lieu (40)
- Les Chenets (7)

Les travaux seront engagés à compter de 2023.

Le montant du programme de travaux d'investissement prévoyant le renouvellement des lanternes, s'élève à 75 280.00 € HT, soit 90 336 € TTC pour l'année 2023. Il se fera selon le plan de financement suivant :

- Autofinancement : 27 520 €
- Participation du SDES : 10 120 €
- Préfecture de la Savoie (DETR/DSIL) : 37 640 €

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la délimitation des nuisances lumineuses ;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière de la part de l'Etat au titre de la DSIL ou DETR ;

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

18 NOV. 2022

RÉCÉPISSÉ

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de renouvellement des lanternes d'éclairage public,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL ou DETR,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande de subvention auprès de l'Etat,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 75 280 € HT, soit 90 336 € TTC,

DEMANDE à l'Etat une subvention de 37 640 € pour la réalisation de cette opération,

APPROUVE le plan de financement décrit dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 18 NOV. 2022*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Roland DRAVET  


SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

18 NOV. 2022

RÉCÉPISSÉ